

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	-	-
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	-	20.000f.	40.000f	-
Etranger : Autres Pays	-	23.000f	46.000f	-
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.	-	-
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro	-	-	-
Journal légalisé	900 f	Par la poste	-	-

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée .. Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

LOI

2015	
18 décembre . Loi n° 2015-23 portant loi de finances pour l'année 2016	63

PARTIE OFFICIELLE

LOI

Loi n° 2015-23 du 18 décembre 2015 portant loi de finances pour l'année 2016

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du vendredi 11 décembre 2015;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE :

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE

TITRE PREMIER. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET AUX CHARGES

A - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article premier. - *Evaluation et autorisation de perception des ressources.*

I - La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités locales et aux divers organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2016 conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances.

II - Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2016, à la somme de 2.490.640.000.000 FCFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

III - Les ressources externes du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2016, à la somme de 434.000.000.000 FCFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

IV - Les ressources totales du budget général sont ainsi prévues à 2.924.640.000.000 FCFA.

B - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

Article 2. - *Evaluation des charges*

Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2016, à la somme de 2.924.640.000.000 FCFA conformément aux annexes 3, 4 et 5 de la présente loi.

TITRE II. - DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 3. - *Equilibre général du Budget*

I - Pour l'année 2016, les ressources évaluées dans l'annexe I de la présente loi, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

II. - Pour l'année 2016, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 1.023.900.000.000 FCFA. Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

III - Le Président de la République est autorisé à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres et à des emprunts à court et moyen terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie.

En millions de FCFA

RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant	SOLDE
1 - BUDGET GENERAL				
<i>A - Ressources internes</i>		<i>A- Dépenses sur ressources internes</i>		
Recettes fiscales	1 721 000	Dette publique	595 640	
Recettes non fiscales	113 000	Dépenses de personnel	538 188	
Recettes Exceptionnelles	63 740	Autres dépenses courantes	745 812	
Remboursements Prêts et avances	3 000	Dépenses en capital sur ressources internes	611 000	
Dons budgétaires	58 000			
Emprunts	531 900			
<i>Total ressources internes</i>	2 490 640	<i>Total dépenses sur ressources internes</i>	2 490 640	0
<i>B - Ressources externes</i>		<i>B - Dépenses sur ressources externes</i>		
Tirage Dons et emprunts	434 000	Dépenses en capital sur ressources externes	434 000	
<i>Total B</i>	434 000	<i>Total B</i>	434 000	0
<i>TOTAL I= (A+B)</i>	2 924 640	<i>TOTAL I = (A+B)</i>	2 924 640	0
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Recettes	97 750	Dépenses	97 750	0
<i>TOTAL RESSOURCES=(1+2)</i>	3 022 390	<i>TOTAL CHARGES=(1+2)</i>	3 022 390	0

DEUXIEME PARTIE :

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE PREMIER. - MOYENS DES SERVICES

A - BUDGET GENERAL

A-1 DEPENSES COURANTES

Article 4. - *Services votés*

Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances pour l'année 2016, au titre des services votés réévalués des dépenses courantes, est fixé à la somme de 1 826 727 489 000 FCFA conformément à l'annexe 3 et selon la répartition par titre suivante :

- <i>Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique</i>	595 640 000 000 francs CFA
- <i>Titre 2 dépenses de personnel</i>	536 398 194 000 francs CFA
- <i>Titre 3 dépenses de fonctionnement</i>	335 878 551 000 francs CFA
- <i>Titre 4 transferts courants</i>	358 810 744 000 francs CFA

Article 5. - *Mesures nouvelles*

Il est ouvert, pour la loi de finances pour l'année 2016, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses courantes, des crédits d'un montant de 52.912.798.000 FCFA ainsi répartis :

- <i>Titre 2 dépenses de personnel</i>	1 790 093 000 francs CFA
- <i>Titre 3 dépenses de fonctionnement</i>	17 810 716 000 francs CFA
- <i>Titre 4 transferts courants</i>	33 311 989 000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe 4 de la présente loi.

A-2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 6. - *Dépenses en capital sur ressources internes*

I - Il est ouvert pour l'année 2016, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement d'un montant de 611.000.000.000 FCFA ainsi répartis :

- <i>Titre 5: Investissement exécutés par l'Etat</i>	162 331 713 000 francs CFA
- <i>Titre 6: Tranfert en capital</i>	448 668 287 000 francs CFA

II - Il est ouvert pour la loi de finances 2016, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes d'un montant de 6.274.955.000.000 FCFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe 5 jointe à la présente loi.

Article 7. - *Dépenses en capital sur ressources externes*

I Les prévisions de tirage (emprunts et subventions), de la loi de finances pour l'année 2016, affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures, sont évaluées à 434.000.000.000 FCFA ainsi réparties :

- <i>Emprunt</i>	230 000 000 000 francs CFA
- <i>Subvention</i>	204 000 000 000 francs CFA

II Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 5.725.931.000.000 FCFA ainsi répartis :

- <i>Emprunt</i>	4 254 541 000 000 francs CFA
- <i>Subvention</i>	1 471 390 000 000 francs CFA

Ces prévisions de tirage (PT) et financements acquis (FA) sont repris conformément à l'annexe 5bis jointe à la présente loi.

B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

B-1 - COMPTES D'AFFECTION SPECIALE

Article 8. -

I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'affectation spéciale de la loi de finances pour l'année 2016 sont évaluées à 78.650.000.000 FCFA.

II - Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances pour l'année 2015, s'élèvent à 78.650.000.000 de FCFA.

III - Est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- Caisse d'encouragement à la pêche et industries annexes ;
- Frais de contrôle des sociétés à participation publique.

Article 9. - *Autorisation de report*

Les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2016, ne seront pas reportés à l'exception du solde créditeur du compte " Fonds national de Retraite.

B-2 - COMPTES DE COMMERCE

Article 10. -

I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes de commerce de la loi de finances pour l'année 2016 sont évaluées à 150.000.000 FCFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de commerce, pour la loi de finances pour l'année 2016, s'élèvent à 150.000.000 de FCFA.

III - Il est prévu, pour le compte de commerce « Opérations à caractère industriel et commercial des armées », un découvert fixé à un montant de 50 000 000 FCFA.

B-3 - COMPTES DE PRETS.

Article 11. -

I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, pour la loi de finances 2016, sont évaluées à 17.650.000.000 FCFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts, pour la loi de finances 2016, s'élèvent à 17.650.000.000 FCFA.

B-4 - COMPTES D'AVANCES.

Article 12. -

I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances sont évaluées à 800.000.000 FCFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances, pour la loi de finances 2016, s'élèvent à 800.000.000 FCFA.

B-5- Affectations comptables

Article 13. -

Compte tenu des dispositions des articles 8 à 12, les prévisions de recettes pour l'ensemble des Comptes Spéciaux du Trésor s'élèvent à 97.750.000.000 FCFA comme indiqué à l'annexe 2 jointe à la présente loi.

Les charges des Comptes Spéciaux du Trésor de la loi de finances pour l'année 2016 sont évaluées à la somme de 97.750.000.000 FCFA.

TITRE II. - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14. - *Taxes parafiscales*

La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe 6, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2016.

Article 15. - *Crédits évaluatifs*

Aux termes de l'article 11 de la loi organique relative aux lois de finances, la liste des chapitres ou comptes spéciaux du Trésor dotés de crédits évaluatifs est donnée en annexe 7.

Article 16. - *Respect des règles organisant les dépenses publiques*

Tout acte de dépenses qui engage les finances de l'Etat est subordonné à l'engagement préalable et à l'existence d'une couverture financière suffisante, dans le respect des règles organisant les dépenses publiques.

Les modalités d'application des dispositions de cet alinéa, notamment le contenu de la notion de couverture financière et les conditions d'approbation des marchés publics, sont précisées par instruction du Ministre chargé des Finances.

L'agent de l'Etat, qui viole ces dispositions, est puni des peines applicables par la Cour des comptes, sans préjudice d'autres sanctions administratives prévues par la réglementation.

Par dérogation à l'alinéa 2 de l'article 17 du Code des Obligations de l'Administration, la personne qui conclut et exécute un contrat avec l'Administration sans s'assurer de l'existence de couverture financière suffisante, par la délivrance d'une attestation à cet effet, ou qui effectue des prestations pour le compte de l'Etat en violation manifeste des règles organisant les dépenses publiques, ne pourra obtenir le paiement de l'intégralité de sa créance.

De même, lorsque des prestations ont été fournies à l'Administration en l'absence d'un marché public régulier, alors que l'application du Code des Marchés publics était requise, l'indemnité prévue à l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration ne devra pas couvrir la totalité de la créance réclamée à titre de contrepartie.

Article 17. - *Autorisation de régulation des dépenses*

Le Président de la République est autorisé à opérer, par décret, des abattements sur les dotations applicables aux divers chapitres de crédits de fonctionnement et de dépenses en capital.

Article 18. - *Centralisation des transferts dans le compte unique du Trésor*

Les subventions, dons et autres concours financiers alloués par l'Etat aux établissements publics, agences et autres entités publiques similaires ou assimilés sont versés dans des comptes de dépôt ouverts au Trésor.

La mobilisation des fonds, soit pour payer directement des tiers, soit pour alimenter des comptes ouverts au nom des dites entités dans les banques, est faite selon un planning arrêté en accord avec le Trésor.

Article 19. - *Institution d'une contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CSMC)*

Il est institué au profit du budget de l'Etat une Contribution Spéciale sur les Produits des Mines et Carrières (CSMC).

Cette contribution s'applique aux livraisons sur le marché intérieur, aux importations et aux exportations de substances minérales et fossiles visées à l'article 4 du Code minier et au ciment.

Sont exonérés de la CSMC :

- les produits des mines et carrières lorsqu'ils sont utilisés dans la production de biens soumis à cette même contribution ;
- les exportations de ciment.

La base imposable est déterminée :

- à la vente, par le prix de cession des produits livrés tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la CSMC elle-même ;

- à l'importation, par la valeur en douane augmentée de tous les droits et taxes liquidés par la Douane, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la CSMC elle-même ;

- dans tous les autres cas, par la valeur normale des produits tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la CSMC elle-même.

Le fait générateur de la CSMC est constitué :

- pour les substances extraites ou produites au Sénégal, par la première cession effectuée à titre onéreux ou à titre gratuit ou par la livraison à soi-même pour la consommation personnelle ;

- pour les substances importées, par la mise à la consommation matérielle ou juridique sur le territoire du Sénégal ;

- pour l'or, le taux de la contribution spéciale est fixé comme suit :

- o 4% pour l'année 2014 ;
- o 3% pour l'année 2015 ;
- o 2% à partir de l'année 2016.

- Pour les autres produits, le taux de la contribution est fixé à 3%.

Les règles relatives à la liquidation, au recouvrement et au contentieux en matière de Taxe sur la valeur ajoutée s'appliquent à la CSMC.

Article 20. - *Prélèvement au profit du financement de la formation professionnelle et technique*

Il est autorisé, à partir de l'année financière 2016 et sur le produit de la Contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE), en sus du prélèvement de 5% affecté à l'Office national de la Formation professionnelle, ainsi que du prélèvement de 5% affecté au Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique, un prélèvement complémentaire de 15% destiné au financement de la formation professionnelle.

Les modalités de répartition de ce prélèvement complémentaire de 15% seront précisées par décret.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 18 décembre 2015

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Mahammed Boun Abdallah DIONNE

ANNEXE 1

Prévisions des recettes du Budget général

En milliers FCFA

NOMENCLATURE ET NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LFI 2015	RÉALISATIONS AU 31 AOUT 2015	PREVISIONS LFI 2016	ECARTS LFI 2016-2015	TAUX ECART
ARTICLE 71- RECETTES FISCALES					
Paragraphe 0711 - Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	187 500 000	178 400 000	201 300 000	13 800 000	7,36%
Paragraphe 0712 - Impôts sur les salaires et autres rémunérations	274 000 000	171 340 000	305 600 000	31 600 000	11,53%
Paragraphe 0713 - Impôts sur le patrimoine (droit d'enregistrement)	24 600 000	16 000 000	25 000 000	400 000	1,63%
Paragraphe 0714 - Autres impôts directs (dont CGU)	600 000	210 000	600 000	0	0
TOTAL IMPOTS DIRECTS	486 700 000	365 950 000	532 500 000	45 800 000	9,41%
Paragraphe 0715 - Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	801 700 000	433 262 000	849 000 000	47 300 000	5,90%
Paragraphe 0716 - Droits de timbre et d'enregistrement	37 300 000	43 400 000	32 600 000	-4 700 000	-12,60%
Paragraphe 0717 - Droits et taxes à l'importation	242 800 000	122 400 000	244 000 000	1 200 000	0,49%
Paragraphe 0719 - Autres recettes fiscales****	33 200 000	30 531 000	62 900 000	29 700 000	89,46%
TOTAL IMPÔTS INDIRECTS	1 115 000 000	629 593 000	1 188 500 000	73 500 000	6,59%
071 - TOTAL RECETTES FISCALES	1 601 700 000	995 543 000	1 721 000 000	119 300 000	7,45%
ARTICLE 72 - RECETTES NON FISCALES					
Paragraphe 0721 - Revenu de l'Entreprise et du Domaine	17 000 000	16 189 000	25 800 000	8 800 000	51,76%
Paragraphe 0722 - Droits et frais administratifs	100 000	1 600 000	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0723 - Amendes et Condamnations pécuniaires	100 000	100 000	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0724 - Produits financiers	51 900 000	48 050 000	76 200 000	24 300 000	46,82%
Paragraphe 0729 - Autres recettes non fiscales	8 900 000	9 342 000	10 800 000	1 900 000	21,35%
072 - TOTAL RECETTES NON FISCALES	78 000 000	75 281 000	113 000 000	35 000 000	44,87%
TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES	1 679 700 000	1 070 824 000	1 834 000 000	154 300 000	9,19%
074 - DONS PROGRAMMES	35 000 000	7 200 000	58 000 000	23 000 000	65,71%
076 - RECETTES EXCEPTIONNELLES***	84 000 000	87 565 716	63 740 000	-20 260 000	-24,12%

ANNEXE 1

Prévisions des recettes du Budget général

En milliers FCFA

NOMENCLATURE ET NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LFI 2015	RÉALISATIONS AU 31 AOUT 2015	PREVISIONS LFI 2016	ECARTS LFI 2016-2015	TAUX ECART
729 - REMBOURSEMENT DE PRÊTS ET AVANCES (PRÊTS RETROCEDES)	3 000 000	0	3 000 000	0	0,00%
014 - EMISSIONS DE BONS DU TRESOR A PLUS D'UN AN	146 781 000	82 170 000	126 593 000	-20 188 000	-13,75%
016 - EMPRUNTS PROGRAMMÉS	38 000 000	29 500 000	73 000 000	35 000 000	92,11%
017 AUTRES EMPRUNTS****	385 301 000	236 100 000	332 307 000	-52 994 000	-13,75%
Total emprunts	570 082 000	347 770 000	531 900 000	-38 182 000	-6,70%
TOTAL ARTICLES 74, 76, 729, 14, 16 et 17	692 082 000	442 535 716	656 640 000	-35 442 000	-5,12%
TOTAL RESSOURCES INTERNES (ARTICLES 71 - 72 - 76 - 29 - 14-16 et 17)	2 371 782 000	1 513 359 716	2 490 640 000	118 858 000	5,01%
012 - DONS PROJETS ET LEGS	194 000 000	31 407 000	204 000 000	10 000 000	5,15%
015 - TIRAGES SUR EMPRUNTS PROJETS	211 000 000	36 366 000	230 000 000	19 000 000	9,00%
TOTAL RESSOURCES EXTERNES (ARTICLES 12, et 15)	405 000 000	67 773 000	434 000 000	29 000 000	7,16%
TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL	2 776 782 000	1 581 132 716	2 924 640 000	147 858 000	5,32%
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	92 250 000		97 750 000	5 500 000	5,96%
TOTAL RESSOURCES LOI DE FIN (Budget général + Comptes spéciaux du trésor)	2 869 032 000	1 581 132 716	3 022 390 000	153 358 000	5,35%

ANNEXE 2
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

En FCA

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE		
Fonds National de retraite	77 000 000 000	77 000 000 000
Fonds de Lutte contre incendies	200 000 000	200 000 000
Caisse d'encouragement à la Pêche et Industries Annexes	950 000 000	950 000 000
Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique	500 000 000	500 000 000
s/total	78 650 000 000	78 650 000 000
COMPTES DE COMMERCE		
Opér. A caractère industriel et Commerc. Des Armées	150 000 000	150 000 000
s/total	150 000 000	150 000 000
COMPTES DE PRETS		
Consolid.d'avances en prêts Etab.Pub.Soc. A Part. Pub. Maj.		
prêts aux Collectivités locales	800 000 000	800 000 000
prêts à divers organismes	850 000 000	850 000 000
prêts à divers particuliers	16 000 000 000	16 000 000 000
s/total	17 650 000 000	17 650 000 000
COMPTES D'AVANCES		
Avance à 1 an aux collectivités locales	800 000 000	800 000 000
s/total	800 000 000	800 000 000
COMPTE DE GARANTIE ET AVAL		
garantie et aval	500 000 000	500 000 000
s/total	500 000 000	500 000 000
RECAPITULATION GENERALE		
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	75 650 000 000	75 650 000 000
COMPTES DE COMMERCE	150 000 000	150 000 000
COMPTES DE PRÊTS	17 650 000 000	17 650 000 000
COMPTES D'AVANCES	800 000 000	800 000 000
COMPTE DE GARANTIE ET AVAL	500 000 000	500 000 000
TOTAL	97 750 000 000	97 750 000 000

ANNEXE 3

Réévaluation des services votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016	
		Réévaluation Services Votés	
10 Dette Publique			
DETTE PUBLIQUE			
Dette Publique			
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et dépenses	598 010 000 000	595 640 000 000	
Total Dette Publique	598 010 000 000	595 640 000 000	
TOTAL DETTE PUBLIQUE	598 010 000 000	595 640 000 000	
Total Général Section 10	598 010 000 000	595 640 000 000	
21 Présidence de la République			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel	7.231.946.320	7.384.042.300	
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	9.488.045.000	9.089.969.000	
Titre 4 - 21 Transferts courants	19.019.857.000	18.014.857.000	
Total Budget de Fonctionnement	35.732.848.320	34 488 868 300	
TOTAL BUDGET GENERAL	35.732.848.320	34 488 868 300	
Total Général Section 21	35.732.848.320	34 488 868 300	
22 Assemblée Nationale			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel	8 695 143 520	0	
Titre 4 - 22 Transferts courants	4.934.506.000	13.634.506.000	
Total Budget de Fonctionnement	13.629.649.520	13.643.506.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	13.629.649.520	13.643.506.000	
Total Général Section 22	13.629.649.520	13.643.506.000	
23 Commission Electorale Nationale Autonome			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 4 - 23 Transferts courants	1.600.983.000	1.600.983.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.600.983.000	1.600.983.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.600.983.000	1.600.983.000	
Total Général Section 23	1.600.983.000	1.600.983.000	
24 Conseil Economique, Social et Environnemental			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	6.851.874.724	0	
Titre 4 - 24 Transferts courants	2.002.087.000	8.802.087.000	
Total Budget de Fonctionnement	8.853.961.724	8.802.087.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	8.853.961.724	8.802.087.000	
Total Général Section 24	8.853.961.724	8.802.087.000	

ANNEXE 3

Réévaluation des services votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016	
		Réévaluation Services Votés	
25 Conseil Constitutionnel			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel	246.868.200	230.794.900	
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement	110.830.000	0	
Titre 4 - 25 Transferts courants	500.000	111.330.000	
Total Budget de Fonctionnement	358.198.200	342.124.900	
TOTAL BUDGET GENERAL	358.198.200	342.124.900	
Total Général Section 25	358.198.200	342.124.900	
26 OFNAC			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 26 Dépenses de personnel	0	399.851.000	
Titre 4 - 26 Transferts courants	0	1.000.000.000	
Total Budget de Fonctionnement	0	1.399.851.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	0	1.399.851.000	
Total Général Section 26	0	1.399.851.000	
27 Cour suprême			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel	906.014.620	1.040.862.760	
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement	769.403.000	0	
Titre 4 - 27 Transferts courants	1.660.000	771.063.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.677.077.620	1.811.925.760	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.677.077.620	1.811.925.760	
Total Général Section 27	1.677.077.620	1.811.925.760	
28 Cour des Comptes			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 28 Dépenses de personnel	851.379.520	876.046.440	
Titre 3 - 28 Dépenses de fonctionnement	242.879.000	0	
Titre 4 - 28 Transferts courants	900.000.000	1.142.879.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.994.258.520	2.018.955.440	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.994.258.520	2.018.955.440	
Total Général Section 28	1.994.258.520	2.018.955.440	

ANNEXE 3

Réévaluation des services votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016
		Réévaluation Services Votés
30 Primature		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1.287.465.400	2.468.005.000
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	3.143.224.000	3.280.566.000
Titre 4 - 30 Transferts courants	4.260.700.000	4.579.660.000
Total Budget de Fonctionnement.....	8.691.389.400	10.328.231.000
TOTAL BUDGET GENERAL	8.691.389.400	10.328.231.000
Total Général Section 30.....	8.691.389.400	10.328.231.000
31 Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Exterieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	16.895.589.720	24.897.611.360
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	21.329.298.000	20.744.486.000
Titre 4 - 31 Transferts courants	5.710.634.000	5.882.381.000
Total Budget de Fonctionnement.....	43.935.521.720	51.524.478.360
TOTAL BUDGET GENERAL	43.935.521.720	51.524.478.360
Total Général Section 31.....	43.935.521.720	51.524.478.360
32 Ministère des Forces armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	71.310.135.900	78.994.085.280
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	22.389.975.000	22.589.975.000
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.359.687.000	2.599.687.000
Total Budget de Fonctionnement.....	96.059.797.900	104.183.747.280
TOTAL BUDGET GENERAL	96.059.797.900	104.183.747.280
Total Général Section 32.....	96.059.797.900	104.183.747.280
33 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	34.523.116.600	35.813.192.360
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	6.250.075.000	5.278.419.000
Titre 4 - 33 Transferts courants	4.000.000.000	10.400.000.000
Total Budget de Fonctionnement.....	44.773.191.600	51.491.611.360
TOTAL BUDGET GENERAL	44.773.191.600	51.491.611.360
Total Général Section 33.....	44.773.191.600	51.491.611.360

ANNEXE 3

Réévaluation des services votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016
		Réévaluation Services Votés
34 Ministère de la Justice		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 34 Dépenses de personnel	18.214.702.660	18.006.086.420
Titre 3 - 34 Dépenses de fonctionnement	5.291.939.000	5.836.933.000
Titre 4 - 34 Transferts courants	1.543.862.000	1.636.372.000
Total Budget de Fonctionnement	25.050.503.660	25.539.391.420
TOTAL BUDGET GENERAL	25.050.503.660	25.539.391.420
Total Général Section 34	25.050.503.660	25.539.391.420
35 Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 35 Dépenses de personnel	729.539.880	808.846.360
Titre 3 - 35 Dépenses de fonctionnement	375.089.000	451.789.000
Titre 4 - 35 Transferts courants	65.000.000	65.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.169.628.880	1.325.635.360
TOTAL BUDGET GENERAL	1.169.628.880	1.325.635.360
Total Général Section 35	1.169.628.880	1.325.635.360
37 Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 37 Dépenses de personnel	944.500.160	852.175.640
Titre 3 - 37 Dépenses de fonctionnement	245.870.000	260.870.000
Titre 4 - 37 Transferts courants	269.920.000	269.920.000
Total Budget de Fonctionnement	1.460.290.160	1.382.965.640
TOTAL BUDGET GENERAL	1.460.290.160	1.382.965.640
Total Général Section 37	1.460.290.160	1.382.965.640
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 38 Dépenses de personnel	162.331.180	176.933.780
Titre 3 - 38 Dépenses de fonctionnement	260.000.000	560.000.000
Total Budget de Fonctionnement	422.331.180	736.933.780
TOTAL BUDGET GENERAL	422.331.180	736.933.780
Total Général Section 38	422.331.180	736.933.780

ANNEXE 3

Réévaluation des services votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016
		Réévaluation Services Votés
40 Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.147.614.160	1.211.303.860
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	556.999.000	556.999.000
Titre 4 - 40 Transferts courants	183.447.000	3.751.480.000
Total Budget de Fonctionnement	1.888.060.160	5.519.782.860
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.888.060.160	5.519.782.860
Total Général Section 40	1.888.060.160	5.519.782.860
41 Min. Infras. Transp. terrestres et du Désenclavement		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	555.982.020	772.841.700
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	290.231.000	287.231.000
Titre 4 - 41 Transferts courants	250.000.000	5.050.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.096.213.020	6.110.072.700
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.096.213.020	6.110.072.700
Total Général Section 41	1.096.213.020	6.110.072.700
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	1.946.471.740	1.846.844.000
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	1.089.753.000	1.079.253.000
Titre 4 - 42 Transferts courants	20.607.126.000	29.107.253.000
Total Budget de Fonctionnement	23.643.350.740	32.033.223.000
TOTAL BUDGET GENERAL.....	23.643.350.740	32.033.223.000
Total Général Section 42	23.643.350.740	32.033.223.000
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 43 Dépenses de personnel	18.986.452.980	19.787.282.900
Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement	10.528.903.000	12.660.294.000
Titre 4 - 43 Transferts courants	5.228.880.000	5.268.880.000
Total Budget de Fonctionnement	34.744.235.980	37.716.456.900
TOTAL BUDGET GENERAL.....	34.744.235.980	37.716.456.900
Total Général Section 43	34.744.235.980	37.716.456.900

ANNEXE 3

Réévaluation des services votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016	
		Réévaluation Services Votés	
44 Ministère de l'Energie et du Développement des Énergies renouvelables			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 44 Dépenses de personnel	196.524.060	239.357.700	
Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement	876.784.000	861.534.000	
Titre 4 - 44 Transferts courants	7.572.681.000	2.572.681.000	
Total Budget de Fonctionnement	8.645.989.060	3.673.572.700	
TOTAL BUDGET GENERAL	8.645.989.060	3.673.572.700	
Total Général Section 44	8.645.989.060	3.673.572.700	
45 Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 45 Dépenses de personnel	1.381.843.820	1.342.994.940	
Titre 3 - 45 Dépenses de fonctionnement	275.464.000	268.907.000	
Titre 4 - 45 Transferts courants	1.480.482.000	1.590.482.000	
Total Budget de Fonctionnement	3.137.789.820	3.202.383.940	
TOTAL BUDGET GENERAL	3.137.789.820	3.202.383.940	
Total Général Section 45	3.137.789.820	3.202.383.940	
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 46 Dépenses de personnel	1.224.942.160	1.212.283.520	
Titre 3 - 46 Dépenses de fonctionnement	373.321.000	367.371.000	
Titre 4 - 46 Transferts courants	129.000.000	129.000.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.727.263.160	1.708.654.520	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.727.263.160	1.708.654.520	
Total Général Section 46	1.727.263.160	1.708.654.520	
47 Ministère de l'Industrie et des Mines			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 47 Dépenses de personnel	253.485.780	253.485.780	
Titre 3 - 47 Dépenses de fonctionnement	202.843.000	200.142.728	
Titre 4 - 47 Transferts courants	1.226.745.000	1.256.745.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.683.073.780	1.710.373.508	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.683.073.780	1.710.373.508	
Total Général Section 47	1.683.073.780	1.710.373.508	

ANNEXE 3

Réévaluation des services votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016	
		Réévaluation Services Votés	
49 Min. Tourisme et Transp. aériens			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 49 Dépenses de personnel	471.642.240	414.018.140	
Titre 3 - 49 Dépenses de fonctionnement	266.099.000	431.099.000	
Titre 4 - 49 Transferts courants	986.000.000	2.071.000.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.723.741.240	2.916.117.140	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.723.741.240	2.916.117.140	
Total Général Section 49	1.723.741.240	2.916.117.140	
50 Ministère de l'Education nationale			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 50 Dépenses de personnel	212.271.959.060	223.721.965.000	
Titre 3 - 50 Dépenses de fonctionnement	115.884.697.000	102.841.424.000	
Titre 4 - 50 Transferts courants	5.009.905.000	5.009.905.000	
Total Budget de Fonctionnement	333.166.561.060	331.573.294.000	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	333.166.561.060	331.573.294.000	
Total Général Section 50	333.166.561.060	331.573.294.000	
52 Ministère des Sports			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 52 Dépenses de personnel	1.045.813.540	1.080.149.840	
Titre 3 - 52 Dépenses de fonctionnement	1.587.777.000	1.963.277.000	
Titre 4 - 52 Transferts courants	500.275.000	500.275.000	
Total Budget de Fonctionnement	3.133.865.540	3.543.701.840	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	3.133.865.540	3.543.701.840	
Total Général Section 52	3.133.865.540	3.543.701.840	
53 Ministère de la Culture et de la Communication			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	982.448.520	971.705.000	
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	346.868.000	343.368.000	
Titre 4 - 53 Transferts courants	6.143.776.000	7.073.201.000	
Total Budget de Fonctionnement	7.473.092.520	8.388.274.000	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	7.473.092.520	8.388.274.000	
Total Général Section 53	7.473.092.520	8.388.274.000	

ANNEXE 3

REVALUATIONS DES SERVICES VOTES

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016	
		Réévaluation Services Votés	
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 54 Dépenses de personnel	35.983.860.980	35.218.972.660	
Titre 3 - 54 Dépenses de fonctionnement	7.515.597.000	7.515.597.000	
Titre 4 - 54 Transferts courants	34.123.245.000	36.623.245.000	
Total Budget de Fonctionnement	77.622.702.980	79.357.814.660	
TOTAL BUDGET GENERAL	77.622.702.980	79.357.814.660	
Total Général Section 54	77.622.702.980	79.357.814.660	
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 55 Dépenses de personnel	1.285.210.660	1.331.130.660	
Titre 3 - 55 Dépenses de fonctionnement	561.209.000	646.209.000	
Titre 4 - 55 Transferts courants	1.499.900.000	1.499.900.000	
Total Budget de Fonctionnement	3.346.319.660	3.477.239.660	
TOTAL BUDGET GENERAL	3.346.319.660	3.477.239.660	
Total Général Section 55	3.346.319.660	3.477.239.660	
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 56 Dépenses de personnel	4.931.463.440	4.846.322.080	
Titre 3 - 56 Dépenses de fonctionnement	3.315.231.000	3.456.728.000	
Titre 4 - 56 Transferts courants	1.101.290.000	544.697.000	
Total Budget de Fonctionnement	9.347.984.440	8.847.747.080	
TOTAL BUDGET GENERAL	9.347.984.440	8.847.747.080	
Total Général Section 56	9.347.984.440	8.847.747.080	
58 Ministère Femme, de la Famille et l'Enfance			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 58 Dépenses de personnel	1.191.672.300	1.369.742.060	
Titre 3 - 58 Dépenses de fonctionnement	563.575.000	563.575.000	
Titre 4 - 58 Transferts courants	1.096.494.000	1.096.494.000	
Total Budget de Fonctionnement	2.851.741.300	3.029.811.060	
TOTAL BUDGET GENERAL	2.851.741.300	3.029.811.060	
Total Général Section 58	2.851.741.300	3.029.811.060	

ANNEXE 3

Réévaluation des services votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016
		Réévaluation Services Votés
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	7.048.179.440	7.017.209.000
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	7.381.165.000	5.439.640.000
Titre 4 - 59 Transferts courants	1.864.685.000	1.431.885.000
Total Budget de Fonctionnement	16.294.029.440	13.888.734.000
TOTAL BUDGET GENERAL.....	16.294.029.440	13.888.734.000
Total Général Section 59	16.294.029.440	13.888.734.000
60 Charges non réparties		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	45.265.701.116	56.591.856.360
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	133.643.157.000	124.055.600.000
Titre 4 - 60 Transferts courants	91.585.212.000	46.271.010.000
Total Budget de Fonctionnement	270.494.070.116	226.918.466.360
TOTAL BUDGET GENERAL.....	270.494.070.116	226.918.466.360
Total Général Section 60	270.494.070.116	226.918.466.360
62 Ministère de l'Elevage et des Productions animales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1.802.197.060	1.780.481.000
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	909.215.000	905.715.000
Titre 4 - 62 Transferts courants	279.596.000	279.596.000
Total Budget de Fonctionnement	2.991.008.060	2.965.792.000
TOTAL BUDGET GENERAL.....	2.991.008.060	2.965.792.000
Total Général Section 62	2.991.008.060	2.965.792.000
63 Ministère des Postes et des Télécommunications		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	336.658.040	419.680.040
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	191.096.000	180.456.000
Titre 4 - 63 Transferts courants	0	1.300.000.000
Total Budget de Fonctionnement	527.754.040	1.900.136.040
TOTAL BUDGET GENERAL.....	527.754.040	1.900.136.040
Total Général Section 63	527.754.040	1.900.136.040

ANNEXE 3

Réévaluation des services votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	Loi de Finances pour l'année 2016	
		Réévaluation Services Votés	
65 Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 65 Dépenses de personnel	1.332.674.060	1262.923.000	
Titre 3 - 65 Dépenses de fonctionnement	259.402.000	259.402.000	
Titre 4 - 65 Transferts courants	20.613.571.000	22.113.571.000	
Total Budget de Fonctionnement	22.205.647.060	23.635.896.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	22.205.647.060	23.635.896.000	
Total Général Section 65	22.205.647.060	23.635.896.000	
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	881.468.300	858.474.080	
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	238.981.000	238.981.000	
Titre 4 - 68 Transferts courants	703.822.000	893.822.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.824.271.300	1.991.277.080	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.824.271.300	1.991.277.080	
Total Général Section 68	1.824.271.300	1.991.277.080	
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel	490.052.440	563.797.300	
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2.599.972.000	2.520.972.000	
Titre 4 - 75 Transferts courants	93.255.458.000	107.557.946.000	
Total Budget de Fonctionnement	96.345.482.440	110.642.715.300	
TOTAL BUDGET GENERAL	96.345.482.440	110.642.715.300	
Total Général Section 75	96.345.482.440	110.642.715.300	
82 Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 82 Dépenses de personnel	135.073.680	163.765.240	
Titre 3 - 82 Dépenses de fonctionnement	139.970.000	139.569.000	
Titre 4 - 82 Transferts courants	4.987.078.000	5.337.078.000	
Total Budget de Fonctionnement	5.262.121.680	5.640.412.240	
TOTAL BUDGET GENERAL	5.262.121.680	5.640.412.240	
Total Général Section 82	5.262.121.680	5.640.412.240	
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS:.....	1.814.596.000.000	1.826.727.489.000	

ANNEXE 4

Répartition des mesures nouvelles par institution ou ministère et par titre

Code	Section	Personnel	Fonctionnement	Transferts	Caisses	Total
21	Institutions	Présidence de la République	28 556 000	948 335 000	300 000 000	1 276 891 000
22	Conseil Constitutionnel				690 000 000	690 000 000
23	Cour des Comptes		230 018 000	465 000 000	695 018 000	695 000 000
24	Préfecture		461 320 000	814 000 000	1 275 320 000	1 275 320 000
25	S/TOTAL INSTITUTIONS	Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégaliens de l'Exterior	258 574 000	1 409 655 000	2 269 000 000	3 937 229 000
26	Ministère des Forces Armées		3 97 339 000	200 000 000	3 597 339 000	3 597 339 000
27	Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions		1 000 866 000	113 400 000	1 114 266 000	1 114 266 000
28	Ministère de la Justice		2 700 000 000	1 200 000 000	5 262 785 000	5 262 785 000
29	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique		1 362 785 000	1 200 000 000	5 262 785 000	5 262 785 000
30	Préfecture			814 000 000	1 275 320 000	1 275 320 000
31	S/TOTAL INSTITUTIONS	Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégaliens de l'Exterior	258 574 000	1 409 655 000	2 269 000 000	3 937 229 000
32	Ministère des Forces Armées		3 97 339 000	200 000 000	3 597 339 000	3 597 339 000
33	Ministère de la Justice		1 000 866 000	113 400 000	1 114 266 000	1 114 266 000
34	Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions		2 700 000 000	1 200 000 000	5 262 785 000	5 262 785 000
35	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan		45 263 000	263 000 000	308 263 000	308 263 000
36	Ministère du Commerce, du secteur informel, de la consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME		63 700 000	300 000 000	343 500 000	63 700 000
37	Ministère de l'Industrie et des Mines		43 500 000	300 000 000	33 730 000	33 730 000
38	Ministère du Tourisme et des Transports Aériens		2 919 000 000	2 919 000 000	2 919 000 000	2 919 000 000
39	Ministère de l'Education Nationale		4 155 000 000	700 000 000	4 855 000 000	4 855 000 000
40	Ministère des Sports		1 000 000 000	1 000 000 000	1 123 471 000	1 123 471 000
41	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction		123 471 000	100 000 000	200 000 000	200 000 000
42	Ministère de la Famille et de l'Intégrité		100 000 000	100 000 000	30 000 000	30 000 000
43	Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction		485 000 000	1 200 000 000	1 685 000 000	1 685 000 000
44	Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables		6 000 000	640 000 000	646 000 000	646 000 000
45	Ministère du Commerce, du secteur informel, de la consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME		63 700 000	300 000 000	343 500 000	63 700 000
46	Ministère du renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie		43 500 000	300 000 000	33 730 000	33 730 000
47	Ministère de l'Industrie et des Mines		33 730 000	33 730 000	33 730 000	33 730 000
48	Ministère de la Culture et de la Communication		21 500 000	1 163 000 000	1 184 500 000	1 184 500 000
49	Ministère du Commerce		1 000 000 000	100 000 000	200 000 000	200 000 000
50	Ministère de l'Education Nationale		4 155 000 000	700 000 000	4 855 000 000	4 855 000 000
51	Ministère des Sports		1 000 000 000	1 000 000 000	1 123 471 000	1 123 471 000
52	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction		485 000 000	1 200 000 000	1 685 000 000	1 685 000 000
53	Ministère de la Culture et de la Communication		21 500 000	1 163 000 000	1 184 500 000	1 184 500 000
54	Ministère de la Famille et de l'Intégrité		1 000 000 000	100 000 000	200 000 000	200 000 000
55	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction		485 000 000	1 200 000 000	1 685 000 000	1 685 000 000
56	Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction		100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
57	Ministère des Postes et des Télécommunications		100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
58	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement		150 000 000	600 000 000	750 000 000	750 000 000
59	Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
60	Ministère des Pôles et des Télécommunications		100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
61	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000
62	Ministère de l'Intégration et des Productions Animales		66 750 000	66 750 000	66 750 000	66 750 000
63	Ministère de la Famille et de l'Intégration		96 750 000	96 750 000	96 750 000	96 750 000
64	Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction		11 487 430 000	12 320 295 000	12 320 295 000	12 320 295 000
65	Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
66	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
67	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement		5 776 000 000	5 776 000 000	5 776 000 000	5 776 000 000
68	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement		600 000 000	600 000 000	750 000 000	750 000 000
69	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
70	Ministère de l'Intégration et des Productions Animales		66 750 000	66 750 000	66 750 000	66 750 000
71	Ministère de l'Intégration et des Productions Animales		96 750 000	96 750 000	96 750 000	96 750 000
72	Ministère de la Famille et de l'Intégration		11 487 430 000	12 320 295 000	12 320 295 000	12 320 295 000
73	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
74	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
75	Ministère de l'Hydraulique et de la Recherche		150 000 000	600 000 000	750 000 000	750 000 000
76	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
77	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
78	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		600 000 000	600 000 000	750 000 000	750 000 000
79	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
80	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
81	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
82	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
83	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
84	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
85	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
86	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
87	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
88	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
89	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
90	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
91	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
92	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
93	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
94	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
95	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
96	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
97	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
98	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
99	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
100	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
101	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
102	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
103	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
104	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
105	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
106	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
107	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
108	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
109	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
110	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
111	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
112	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
113	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
114	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
115	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
116	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
117	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
118	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
119	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
120	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
121	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000	1 247 429 000
122	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
123	Ministère de l'Aménagement et de l'Intégration		1 247 429 000	1 247 4		

ANNEXE 5

Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages
par Pouvoir public ou Ministère et par titre

En milliers FCFA

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT + CP
21. Présidence de la République				
5. Investissements exécutés par l'Etat	170.000	1.089.000	436.767	1.695.767
6. Transfert en capital	34.310.000	0	0	34.310.000
Total section	34.480.000	1.089.000	436.767	36.005.767
22. Assemblée nationale				
6. Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total section	500.000	0	0	500.000
24. Conseil Economique, Social et Environnemental				
6. Transfert en capital	300.000	0	0	300.000
Total section	300.000	0	0	300.000
25. Conseil Constitutionnel				
6. Transfert en capital	0	0	0	0
Total section	0	0	0	0
27. Cour Suprême				
6. Transfert en capital	75.000	0	0	75.000
Total section	75.000	0	0	75.000
28. Cour des Comptes				
5. Investissements exécutés par l'Etat	150.000	0	0	150.000
6. Transfert en capital	0	0	0	0
Total section :	150.000	0	0	150.000
30. Prämature				
5. Investissements exécutés par l'Etat	0	1.676.000	5.162.000	6.838.000
6. Transfert en capital	42.800.000	0	0	42.800.000
Total section	42.800.000	1.676.000	5.162.000	49.638.000
31. Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalaïs de l'Extérieur				
5. Investissements exécutés par l'Etat	1.810.000	0	0	1.810.000
6. Transfert en capital	2.300.000	0	0	2.300.000
Total section	4.110.000	0	0	4.110.000
32. Ministère des Forces armées				
5. Investissements exécutés par l'Etat	29.254.000	0	0	29.254.000
6. Transfert en capital	13.596.932	0	0	13.596.932
Total section	42.850.932	0	0	42.850.932
33. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique				
5. Investissements exécutés par l'Etat	12.025.000	2.576.000	0	14.601.000
6. Transfert en capital	4.820.000	0	0	4.820.000
Total section	16.845.000	2.576.000	0	19.421.000
34. Ministère de la Justice				
5. Investissements exécutés par l'Etat	2.094.000	0	1.500.000	3.594.000
6. Transfert en capital	54.000	0	0	54.000
Total section	2.156.862	0	1.500.000	3.648.000
35. Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du Service public				
5. Investissements exécutés par l'Etat	503.000	0	0	503.000
Total section	503.000	0	0	503.000

ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages
par Pouvoir public ou Ministère et par titre**

En milliers FCFA

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
		CP	PT	
37. Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	641.000	0	200.000	841.000
6. Transfert en capital	0	0	0	0
Total section	641.000	0	200.000	841.000
38. Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	383.000	0	0	383.000
Total section	383.000	0	0	383.000
40. Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	2.143.000	700.000	1.900.000	4.743.000
6. Transfert en capital	7.017.000	0	0	7.017.000
Total section	9.160.000	700.000	1.900.000	11.760.000
41. Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désempêtrage				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	475.000	54.990.000	6.000.000	61.465.000
6. Transfert en capital	126.379.000	0	0	126.379.000
Total section	126.854.000	54.990.000	6.000.000	187.844.000
42. Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	3.152.000	45.000.000	53.291.000	101.443.000
6. Transfert en capital	40.640.000	0	0	40.640.000
Total section	43.792.000	45.000.000	53.291.000	142.083.000
43. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan				
5. Investissements exécutés par l'Etat	16.721.578	1.788.000	1.122.678	19.632.256
Transfert en capital	36.156.624	0	0	36.156.624
Total section	52.878.202	1.788.000	1.122.678	55.788.880
44. Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	67.000	48.046.000	21.578.000	69.691.000
6. Transfert en capital	11.360.000	0	0	11.360.000
Total section	11.427.000	48.046.000	21.578.000	81.051.000
45. Ministère du Commerce , du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	460.000	0	4.628.270	5.088.270
6. Transfert en capital	2.455.000	0	0	2.455.000
Total section	2.915.000	0	4.628.270	7.543.270
46. Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	1.152.000	4.500.000	5.500.000	11.152.000
6. Transfert en capital	11.040.000	0	0	11.040.000
Total section	12.192.000	4.500.000	5.500.000	22.192.000

ANNEXE 5

Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages
par Pouvoir public ou Ministère et par titre

En milliers FCFA

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT + CP
47. Ministère de l'Industrie et des Mines				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	1.400.000	0	400.000	1.800.000
6. Transfert en capital.....	5.610.000	0	0	5.610.000
Total section	7.010.000	0	400.000	7.410.000
49. Ministère du Tourisme et des Transports aériens				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	195.000	3.500.000	500.000	4.195.000
6. Transfert en capital.....	12.850.000	0	0	12.850.000
Total section	13.045.000	3.500.000	500.000	17.045.000
50. Ministère de l'Education nationale				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	10.245.089	7.555.000	19.000.000	36.800.089
6. Transfert en capital	3.680.731	0	0	3.680.731
Total section	13.925.820	7.555.000	19.000.000	40.480.820
52. Ministère des Sports				
5. Investissements exécutés par l'Etat	4.750.000	0	0	4.750.000
6. Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total section	5.250.000	0	0	5.250.000
53. Ministère de la Culture et de la Communication				
5. Investissements exécutés par l'Etat	1.355.000	0	1.300.000	2.655.000
6. Transfert en capital	2.408.000	0	0	2.408.000
Total section	3.763.000	0	1.300.000	5.063.000
54. Ministère de la Santé et de l'Action sociale				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	17.756.000	7.755.000	36.761.000	62.272.000
6. Transfert en capital	6.775.000	0	0	6.775.000
Total section	24.531.000	7.755.000	36.761.000	69.047.000
55. Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	316.000	2.616.000	100.000	3.032.000
6. Transfert en capital	4.500.000	0	0	4.500.000
Total section	4.816.000	2.616.000	100.000	7.532.000
56. Ministère de l'Environnement et du Développement durable				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	5.118.000	750.000	5.091.000	10.959.000
6. Transfert en capital	1.882.000	0	0	1.882.000
Total section	7.000.000	750.000	5.091.000	12.841.000
58. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	2.491.000	1.400.000	7.517.187	11.408.187
6. Transfert en capital	3.204.000	0	0	3.204.000
Total section	5.695.000	1.400.000	7.517.187	14.612.187
59. Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	3.889.000	3.500.000	6.262.648	13.651.648
6. Transfert en capital	3.260.000	0	0	3.260.000
Total section	7.149.000	3.500.000	6.262.648	16.911.648

ANNEXE 5

Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages
par Pouvoir public ou Ministère et par titre

En milliers FCFA

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT + CP
60. Charges non Réparties				
5. Investissements exécutés par l'Etat	25.300.000	0	0	25.300.000
6. Transfert en capital	0	0	0	0
Total section	25.300.000	0	0	25.300.000
62. Ministère de l'Elevage et des Productions animales				
5. Investissements exécutés par l'Etat	2.477.046	4.650.000	1.500.000	8.627.046
6. Transfert en capital	3.265.000	0	0	3.265.000
Total section	5.742.046	4.650.000	1.500.000	11.892.046
63. Ministère des Postes et des Télécommunications				
5. Investissements exécutés par l'Etat	350.000	1.000.000	0	1.350.000
6. Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total section	850.000	1.000.000	0	1.850.000
65. Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire				
5. Investissements exécutés par l'Etat	634.000	3.212.000	10.973.850	14.819.850
6. Transfert en capital	29.400.000	0	0	29.400.000
Total section	30.034.000	3.212.000	10.973.850	44.219.850
68. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement				
5. Investissements exécutés par l'Etat	6.375.000	22.225.000	7.770.600	36.370.600
6. Transfert en capital	15.165.000	0	0	15.165.000
Total section	21.540.000	22.225.000	7.770.600	51.535.600
75. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
5. Investissements exécutés par l'Etat	8.180.000	7.472.000	5.505.000	21.157.000
6. Transfert en capital	11.465.000	0	0	11.465.000
Total section	19.645.000	7.472.000	5.505.000	32.622.000
82. Ministère de la Promotion des investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat				
5. Investissements exécutés par l'Etat	300.000	4.000.000	0	4.300.000
6. Transfert en capital	10.400.000	0	0	10.400.000
Total section	10.700.000	4.000.000	0	14.700.000
TOTAL GENERAL	611.000.000	230.000.000	204.000.000	1.045.000.000

ANNEXE 5 BIS
FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En millions de francs CFA

SOURCES DE FINANCEMENT						TOTAL			
INTERIEUR		EXTERIEUR							
ETAT		EMPRUNT		SUBVENTION					
AP	CP	FA	PT	FA	PT	AP+FA	CP+PT		
6.274.955	611.000	4.254.541	230.000	1.471.390	204.000	12.000.000	1.045.000		

AP = autorisation de programme

Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement

Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = financement acquis

ou en négociation très avancée

Financements extérieurs

PT = prévisions de tirage de l'année budgétaire

Financements extérieurs

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

ANNEXE 6

Tableau des taxes parafiscales

(Art 6 de la loi organique 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances)

(Art 14 du projet de loi de finances)

En FCFA

NATURE DE LA TAXE	ORGANISMES BENEFICAIRES	TAUX ET ASSIETTE	NATURE OU OBJET DE LA TAXE	TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES	EVALUATION POUR L'ANNEE 2016
Prélèvement COSEC	Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) (50%) et Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Energie (FSE) (50%)	0,40% valeur des marchandises importées	Prélèvement applicable à la valeur en douane à l'importation	- loi n° 75-51 du 3 avril 1975 - Décret n° 2011-167 du 3 février 2011	4.500.000.000
Cotisation professionnelle	COSEC	Cotisation annuelle de 10 000 francs	Cotisation professionnelle	décret n° 94-006 du 9 juin 1994	
Taxe sur les usagers de la route	Fonds d'Entretien Routier Autonome du Sénégal (FERA)	- 7.090 F CFA / hectolitre pour le super carburant - 6.390 F CFA / hectolitre pour l'essence ordinaire - 3.190 F CFA / hectolitre pour le gasoil	Taxe d'usage de la route	décret n° 2008-85 du 12 février 2008	0
Prélèvement de Soutien au secteur de l'Energie (PSE)	FSE	- 20.000 FCFA par mètre cube pour le gasoil - 15.000 FCFA par tonne pour le diesel oil - 15.000 FCFA par tonne pour le fuel oil 180 - 15.000 FCFA par tonne pour le fuel oil 380 - 15.000 FCFA par mètre cube de supercarburant - 15.000 FCFA par mètre cube d'essence ordinaire	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie	Décret n° 2011-170 du 3 février 2011 modifié par le décret n° 2011-1012 du 15 juillet 2011	25.000.000.000
Contribution au Développement du service universel des Télécommunications et de l'Energie (CODETE)	CODETE	3% du chiffre d'affaires hors taxes des exploitants de réseaux publics de télécommunications net des frais d'interconnexion	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie et au développement du service universel des télécommunications	Décret n° 2011-311 du 7 mars 2011	16.000.000.000

ANNEXE 7

Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits évaluatifs
(Art 15 du projet de loi)

IMPUTATION	NATURE DES DEPENSES
BUDGET GENERAL	
Section 10 Dette Publique	
Titre 1 90922247010 1511	Amortissement emprunt projet multilatéraux
Titre 1 90922247010 1521	Amortissement emprunt projet bilatéraux
Titre 1 90922247010 1611	Amortissement emprunt programme multilatéraux
Titre 1 90922247010 1761	Autres emprunt Intérieurs auprès Instit...
Titre 1 90922247010 6511	Intérêts et frais financiers dette multilatérale
Titre 1 90922247010 6521	Intérêts et frais financiers dette bilatérale
Titre 1 90922247010 6541	Autres Intérêts et frais financiers extérieurs
Titre 1 90922247010 6571	Intérêts et frais financiers dette intérieure
Toutes sections	TOUS LES SERVICES
Titre 2 art 61 Parag. 1 Ligne 1	Solde et accessoires
Titre 2 art 61 Parag. 3 Ligne 2	Indemnités de logement
Section 60	CHARGES COMMUNES (Min. Economie, Finances et Plan)
Titre 3 302170008011 6233	Frais d'acte et de contentieux
Titre 3 91922529011 6295	Impôts et taxes payés par l'Etat

ANNEXE 8
ENCOURS HORS FMI ET DEPOT KOWEITIEN DE LA DETTE PUBLIQUE
EXTERIEURE : FIN AOUT 2014
 (Art. 33 alinéa 2-5° de loi organique)

En milliards de francs CFA

	ENCOURS au 31-08-2012	ENCOURS au 31-08-2013	ENCOURS au 31-08-2014	ENCOURS au 31-08-2015
Crédits multilatéraux	1.193,37	1.269,4	1.371,19	1.548,82
BIRD/IDA	633,88	697,3	739,87	861,39
BEI/FED/FND	18,17	16,8	19,09	14,3
BAD/FAD	215,51	221,7	264,52	301,1
OPEP/BADEA/BID/FASA	193,81	182,3	188,27	198,2
AUTRES	132	151,3	159,44	173,83
Crédit bilatéraux	485,7	578,9	610,18	741,59
Pays de l'OCDE	179,05	224	237,28	358,12
Pays arabes	150,65	148,1	164,52	146,88
Autres	156	206,8	208,38	236,59
Dette commerciale		0	98,39	88,55
DONT GARANTIE				
Crédit à l'exportation	1,01	1,01	26,76	8,27
EUROBOND	260	247,7	248,79	503,67
TOTAL	1.940,08	2.097,01	2.355,31	2.890,9
Variation absolue sur année précédente	235,02	156,92	258,3	535,59
Variation relative sur année précédente	13,78%	8,09%	12,32%	22,74%

ANNEXE 8 bis

ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE INTERIEURE AU 31 AOÛT 2015

(milliards F CFA)

FMI	139,2
DÉPÔT KOWEITIEN	19,0
BONS SUR FORMULES	0,0
EMPRUNTS DIRECTS	130,5
BONS PAR ADJUDICATION	199,7
OBLIGATIONS PAR ADJUDICATION	488,2
OBLIGATIONS PAR APE	293,2
SUKUK	75,0
TOTAL	1344,9

ANNEXE 8 ter

SERVICES DE LA DETTE EXTERIEURE ET DE LA DETTE INTERIEURE

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En milliards FCFA

Service prévisionnel LFI	2016		
	Principal	I & C	Total
Dette extérieure			
Crédits Multilatéraux	80,30	26,53	106,83
dont BIRD/IDA/FIDA44,22	15,40	59,63	
BAD/FAD	6,29	4,03	10,32
OPEP/BADEA/BID	18,77	3,35	22,12
Autres	11,02	3,75	14,77
Crédits Bilatéraux	46,00	18,22	64,21
Pays de l'OCDE	20,62	8,41	29,04
Pays arabes 9,76	2,84	12,60	
Autres	15,62	6,96	22,58
	3,27	3,02	6,29
Opérations financières	0,00	0,00	0,00
Eurobond	0,00	39,64	39,64
Intérêts/tirages futurs	0,00	4,00	4,00
Autres emprunts	0,00	4,96	4,96
SOUS TOTAL	129,54	96,36	225,89
dont Economies PPTE (pour mémoire)	12,99	3,74	16,73
dont Economies IADM (pour mémoire)	40,02	6,99	47,01
Dette intérieure			
Rachats DTS/ FMI	32,36	1,79	34,15
Dépôt koweïtien	5,31	0,07	5,38
Obligations du Trésor par adjudication	94,06	28,44	122,51
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne	25,99	20,57	46,56
Bons du Trésor par adjudication	85,54	0,00	85,54
Bons sur formulaires	25,00	4,39	29,39
Autres emprunts bancaires	22,49	8,86	31,35
Service prévisionnel pour les émissions de 2015	0,00	14,17	14,17
CDC Fonds des particuliers	0,00	0,70	0,70
SOUS TOTAL	290,7	79,00	369,75
TOTAL général	420,29	175,36	595,64

ANNEXE 9

Liste des dépenses de fonctionnement sur ressources PPTE/IADM

En FCFA

ANNEXE 10

SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCE ET STRUCTURES ASSIMILEES

INTITULES AGENCES	Crédits 2016
1- DELEGATIONS	2 807 692 000
Délégation générale au Renseignement national (ex COS).....	2 007 692 000
Délégation à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac rose	100 000 000
Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité	700 000 000
2- SOCIETES NATIONALES	15 347 301 000
Dakar Dem Dick	4 300 000 000
Appui et redevances RTS	2 600 000 000
Grand Théâtre	700 000 000
Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED)	3 500 000 000
Société de Développement Agricole et Industrielle (SODAGRI)	800 000 000
Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX)	3 447 301 000
3- AGENCES	53 320 735 000
Agence Gestion Patrimoine Bâti de l'Etat.....	630 000 000
Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (A N R A C).....	270 000 000
Autorité de Radioprotection et Sureté Nucléaire	150 000 000
Haute Autorité Sécurité Surveillance Maritime Protect. Envir. marin.....	226 761 000
Agence pour le logement des Forces Armées	251 000 000
AGENCE REINSERT. SOC. MILITAIRES	143 016 000
Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité	5 200 000 000
Agence Nationale des Affaires Maritimes	257 840 000
Agence nationale de l'Aquaculture	568 000 000

AGENCE NATIONALE DES CHEMINS DE FER	250 000 000
Agence national d'insertion et de développement agricole (ex Plan REVA)	700 000 000
Agence National de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)	1 540 000 000
AGENCE NAT. STATISTIQUE ET DEMOGRAPH	3 261 040 000
Agence pour l'Economie et de la Maîtrise de l'Energie	304 000 000
Agence Nationale pour les Energies Renouvelables	364 000 000
Agence Régulation des Marchés	277 198 000
Agence Seneg. Promotion Exportations ASEPEX	300 800 000
Agence de Développement et Encadrement PME	451 167 000
Agence construction des Bâtiments et Edifices publics	329 000 000
Agence Senegalaise Pour la Propriete Industrielle et L'innovation Technologique (ASPIT)	192 465 000
Agence d'aménagement et de promotion des sites industriels (APROSI)	122 670 000
Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie du Sénégal (ANACIM)	266 000 000
Agence des Aéroports du Sénégal (ADS)	740 000 000
Agence Sénégalaise de Promotion Touristique	1 211 000 000
Agence de Presse Sénégalaise	321 370 000
Agence de la Couverture Maladie Universelle (CMU)	10 664 156 000
Agence nationale pour la Promotion de l'emploi des Jeunes	539 080 000
Autorité nationale de Biosécurité	11 440 000
Agence Nat. de la Grande Muraille Verte	270 224 000
Agence Nat. des Eco-Villages	208 033 000
Agence Nat. Case Tout-petits	450 464 000
Agence de la Maison de l'Outil	190 000 000
Agence pour la Promotion et le Developpement de l'Artisanat (APDA)	197 400 000
Agence Gestion Patrimoine Bâti de l'Etat	17 939 600 000
Agences Régionales de Développement	500 000 000
Agence pour le Développement Local	194 000 000
Agence Aménagement du Territoire (ex cadre de vie et qualité Cosom)	244 000 000
Agence Promotion Hydrogr. Nationale	154 900 000
Autorité nationale d'assurance qualité (ANAQ)	290 334 000
Agence Nat. Recherche Scientifique	300 000 000
Haute Autorité de la Zone Economique Spéciale	70 000 000
Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)	2 769 777 000
4- FONDS	25 810 299 000
Fonds d'impulsion de la Recherche Scientifique et Technique	150 000 000
Fond Coopération Internationale	171 747 000
Fonds Aide aux Artistes Dev.Culture	482 364 000
Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (Ex FONDEF)	602 800 000
Fonds d'aide à la Presse	700 000 000
Fonds de dotation de la décentralisation	22 408 000 000
Fonds de Publication Scientifique et technique	34 126 000
Fonds d'accès à la justice	350 000 000
Fonds d'impulsion de la Recherche Scientifique et Technique	911 262 000

4- FONDS	25 810 299 000
Fonds d'impulsion de la Recherche Scientifique et Technique	150 000 000
Fond Coopération internationale	171 747 000
Fonds Aide aux Artistes Dev.Culture	482 364 000
Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (Ex FONDEF)	602 800 000
Fonds d'aide à la Presse	700 000 000
Fonds de dotation de la décentralisation	22 408 000 000
Fonds de Publication Scientifique et technique	34 126 000
Fonds d'accès à la justice	350 000 000
Fonds d'impulsion de la Recherche Scientifique et Technique	911 262 000
5- OFFICES	1 302 522 000
Office des pupilles de la Nation	115 600 000
Office national Anciens Combattants	120 000 000
Office national pour le lac de Guiers	266 922 000
Office des Forages ruraux (OFOR)	800 000 000
6- ETABLISSEMENTS PUBLICS	86 277 962 000
HOP PRINCIPAL	1 695 167 000
Ecole nationale d'administration	1 223 899 000
Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)	4 475 000 000
Institut des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité	270 000 000
Institut Technologie Alimentaire	805 380 000
INSTITUT ISLAMIQUE DE DAKAR	128 000 000
INSTITUT ISLAMIQUE DE DAKAR	32 000 000
Daniel Sorano	406 000 000
Manufactures Sénég. des Arts Décoratifs	268 615 000
Direction des Etablissement de santé	11 321 843 000
Hopital Dalal Diam	500 000 000
Centre Hospitalier régional de Fatick	250 000 000
Hôpital Régional de Matam	250 000 000
Hôpital de la Paix de Ziguinchor	250 000 000
Centre national de Qualification professionnelle (CNQP)	215 000 000
UNCM et Chambres de Métiers	138 180 000
Haras national	250 454 000
Ecole Polytechnique de THIES	1 150 000 000
Université Cheikh Anta DIOP DAKAR	27 655 201 000
INSTITUT BRITANIQUE	51 329 000
Université Assane SECK ZIGUINCHOR	2 675 000 000
UNIVERSITE DE THIES	4 178 979 000
Université Alioune DIOP BAMBEY	2 534 000 000
Université Gaston Berger de ST LOUIS	6 400 000 000
Université Sine Saloum El Hadji Ibrahima NIASS	50 000 000
Université Amadou Mahtar MBOW	50 000 000
Université virtuelle sénégalaise (UVS)	700 000 000
COUD	14 073 000 000
CROUS ST LOUIS	3 680 915 000
Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel de Thiès	600 000 000

6- AUTRES STRUCTURES	5 435 077 000
Commission nationale aux Droits de l'Homme	50 000 000
Observatoire national des Investissements	10 000 000
Observatoire National de la Parité	125 000 000
Observatoire Qualité des Services financiers	830 119 000
Observatoire national des lieux de privation de liberté	152 400 000
Bureau Opérationnel de suivi du PSE	100 000 000
Commission sur la Réforme Foncière	300 000 000
Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (CN-ITE)	120 000 000
Commission de Protection des Données Personnelles	200 000 000
Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel	400 000 000
Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance (CAPE)	225 000 000
Cellule de lutte contre la traite des personnes	51 500 000
Centre de Formation Judiciaire (CFJ)	45 000 000
Petit Train Bleu - PTB	500 000 000
Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Sénégal(CENTIF)	591 847 000
Comité National des Hydrauacarbures	44 681 000
Cellule d'intermédiation avec le secteur privé et le secteur informel	30 955 000
Trade Point Sénégal	183 600 000
CICES	122 200 000
Société des Mines de Fer du Sénégal Oriental (MIFERSO)	20 630 000
Comité National Olympique et Sportif Sénégalais (CNOSS)	30 000 000
Galerie Nationale des Arts	32 782 000
Orchestre National	62 263 000
Monument de la Renaissance Africaine	200 425 000
Centre Culturel Blaise SENGHOR	40 000 000
Maison de la Culture DOUTA SECK	52 000 000
CENTRE NATIONAL TRANSFUSION SANGUINE	100 000 000
Comite National du Comite Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Secheresse dans le Sahel (CONACILSS)	20 000 000
Centre National des Techniciens E F C & Parcs Nat	35 000 000
Centre d'entreprenariat et de développement techniquet G 15	59 675 000
Académie Scientifique et Technique	200 000 000
Centre de Recherche et d'Essais	450 000 000
Comité National Partenariat Public Privé (PPP)	50 000 000
TOTAL GENERAL	190 301 588 000

ANNEXE 10 bis

SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A TRANSFERER
AUX SOCIETES NATIONALES, OFFICES, AGENCES ET FONDS

INTITULES STRUCTURES	Crédits 2016
1- DELEGATIONS	34 580 000 000
DELEGATION POLES URBAINS de DIAMNIADIO	4 000 000 000
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU POLE URBAIN DE DIAMNIADIO	4 000 000 000
DELEGATION GENERALE AU RENSEIGNEMENT NATIONAL	500 000 000
APPUI A LA DELEGATION AUX RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	500 000 000
DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE	30 080 000 000
PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE	30 000 000 000
APPUI A LA DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE	80 000 000
2- SOCIETES NATIONALES	28 784 000 000
Société Nationale des Eaux du Sénégal - SONES	2 190 000 000
Projet d'incorporation de dix (10) centres urbains dans le périmètre affermé de la SONES	190 000 000
Programme d'urgence d'alimentation en eau potable de Dakar	2 000 000 000
Dakar Dem Dikk	250 000 000
Projet de réhabilitation dépôt Thiaroye et Ouakam	250 000 000
Aéroport International Blaise Diagne - AIBD	7 000 000 000
Société du projet AIBD	7 000 000 000
Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zone touristiques du Sénégal - SAPCO	1 500 000 000
PROJET DE REAMENAGEMENT DE SALY	500 000 000
PROJET D'AMENAGEMENT DE ZONES TOURISTIQUES	1 000 000 000
Société de Développement Agricole et Industrielle (SODAGRI)	150 000 000
CONSTRUCTION SIEGE DE LA SODAGRI	150 000 000
SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRES DU DELTA - SAED	15 850 000 000
FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION DU FONDS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	200 000 000
PROJET AMENAGEMENT VALLEE LAMPSAR RIV	125 000 000
PERIMETRES IRRIGUES ET DEVELOPPEMENT DE PODOR	175 000 000
PERIMETRES IRRIGES DE WAOUNDE	175 000 000
PROJET DE REHABILITATION ET EXTENSION DE MATAM	175 000 000
PROJET CORRIDORS CEREALIERS	15 000 000 000
Société nationale d'Electricité du Sénégal - SENELEC	1 844 000 000
Programme de renforcement et de densification du réseau	400 000 000
Projet d'appui au secteur de l'électricité	250 000 000
Couverture pour la fourniture d'électricité aux cérémonies religieuses	500 000 000
Projet d'interconnexion électrique entre le Sénégal et la Mauritanie	300 000 000
Projet de construction de la boucle 225 KV à Dakar	394 000 000
3- AGENCES	180 192 000 000
AGENCE NATIONALE CHARGEÉE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)	9 500 000 000

ANNEXE 10 bis

SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A TRANSFERER
AUX SOCIETES NATIONALES, OFFICES, AGENCES ET FONDS

INTITULES STRUCTURES	Crédits 2016
Projet autoroute à péage Dakar-Diamniadio	4 000 000 000
Zone Economique Spéciale Intégrée	1 500 000 000
Prolongement autoroute à péage Diamniadio-AIBD	4 000 000 000
HAUTE AUTORITE A LA SECURITE MARITIME	1 600 000 000
Programme d'Appui à la Haute Autorité à la Sécurité maritime	1 600 000 000
AGENCE AUTONOME DES TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE).....	115 729 000 000
VDN 2 ^{ème} et 3 ^{ème} section CICES GOLF de Guédiewaye	4 500 000 000
Projet de construction de pistes de Production rurales	3 500 000 000
Entretien routier	25 000 000 000
Projet de réhabilitation de la route Fatick Kaolack	6 000 000 000
Programme spécial Tivaouane	500 000 000
Projet d'aménagement et de bitumage de la route Joal Samba Dia Djiffer (42km)	1 000 000 000
Construction de la route Mandat Douane Vélingara	1 950 000 000
Projet de réhabilitation de la RN4 Transgambienne Section Dinguiraye Nioro	2 000 000 000
Projet de réalisation de l'autoroute Thies-Touba	12 000 000 000
Projet de réhabilitation de la route Touba Dahra Linguere	3 100 000 000
Réhabilitation de la route Ndioum-Ourossogui-Bakel et d'aménagement d'infrastructures connexes dans l'Ile à Morphil	1 000 000 000
Prolongement de l'autoroute à péage AIBD-MBOUR-THIES	10 500 000 000
Travaux de construction des ponts de GUANGUEL SOULEY ET WINDOU BOSSEABE	2 500 000 000
Programme de développement de la ville de Médina Gounass	1 000 000 000
Projet du corridor transgambien : construction du pont et amélioration du passage transfrontalier	250 000 000
Réhabilitation du pont Sénégal 92	1 800 000 000
Projet de réalisation de l'autoroute Thies-Touba	12 000 000 000
Projet de réhabilitation de la voie de contournement de Tivaouane et réalisation de 25 km de Pistes dans la région de Thies	529 000 000
Projet de construction du pont de Foundiougne	250 000 000
Elargissement, réhabilitation et aménagement de la route des Niayes/Voiries urbaines connexes	5 000 000 000
Programme d'appui au transport et à la mobilité urbaine (PATMUR) PHASE 2	1 000 000 000
Construction de voiries autour de l'Institut Cheikh Ahmadou Bamba à Colobane-Dakar	1 500 000 000
Construction du Pont de LALLY et ses rampes	150 000 000
Construction des ponts Baila et Diouloulou	500 000 000
Programme prioritaire de désenclavement (Iles à Morphil, Kédougou,-Salemata, Bambey-Baba Garage-Mekhe, Dabo-Fafacourou-Medina Yoro Foula	5 000 000 000
Travaux d'ouvrages d'art à Dakar	200 000 000
Projet de réhabilitation de la route Tamba-Mako-kédougou (section Diallokoto-Mako)	1 000 000 000

ANNEXE 10 bis

SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A TRANSFERER
AUX SOCIETES NATIONALES, OFFICES, AGENCES ET FONDS

INTITULES STRUCTURES	Crédits 2016
Projet de modernisation des villes du Sénégal.....	10 000 000 000
Boucle du Blouff : Thionck Essyl-Balingor (20km)	2 000 000 000
AGENCE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DU SENEGAL (ANCF)	20 800 000 000
Projet de réhabilitation du Chemin de fer Dakar-Bamako	500 000 000
Projet de réhabilitation du parc ferroviaire	150 000 000
Projet d'appui à l'ANCF	150 000 000
Projet de la Construction de la desserte ferroviaire DAKAR_ AJBD	20 000 000 000
AGENCE DE L'INFORMATIQUE DE L'ETAT (ADIE).....	900 000 000
Programme exploitation, maintenance et extension intranet administratif.....	400 000 000
Redevance microsoft	500 000 000
AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES (ANPEJ)	1 500 000 000
Redevance microsoft	500 000 000
AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES (ANPEJ)	1 500 000 000
Projet d'appui à l'ANPEJ	1 500 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE	2 800 000 000
Construction siège ANSD	300 000 000
Programme statistique ANSD	2 500 000 000
AGENCE NATIONALE POUR LA RELANCE DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN CASAMANCE (ANRAC)	300 000 000
Programme Appui à la Relance Economique et Sociale en Casamance	300 000 000
AGENCE NATIONALE D'INSERTION ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (ANIDA)	3 500 000 000
Mise en place projets d'agrégation sur les filières à haute valeur ajoutée	1 000 000 000
Programme national d'insertion et de développement agricole.....	2 500 000 000
AGENCE SENEGALAISE D'ELECTRIFICATION RURALE (ASER)	4 046 000 000
Programme d'Appui au Fonctionnement de l'ASER	1 500 000 000
Projet électrification rurale : concession Louga Liguère Kébemer :	350 000 000
Prise en charge des frais de raccordement des clients de COMASEL	350 000 000
Fonds de contrepartie aux concessions d'électrification rurale	1 396 000 000
Projet d'électrification de 177 villages par des mini-centrales photovoltaïques solaires	800 000 000
AGENCE SENEGALAISE POUR LA PROPRIETE INTELECTUELLE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (ASPI)	140 000 000
Programme d'Acquisition et de Diffusion Technologique	140 000 000
AGENCE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION DES SITES INDUSTRIELS (APROSI)	5 000 000 000
Plateformes industrielles intégrées	5 000 000 000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'ENCADREMENT DES PME (ADPME)	385 000 000
Cellule entreprise en difficulté	85 000 000
Appui ADPME	300 000 000
AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU TOURISME (ANPT).....	515 000 000
Fonds de Promotion Touristique.....	500 000 000
Programme multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA au SENEGAL	15 000 000

INTITULES STRUCTURES	Crédits 2016
AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM)	2 100 000 000
Achevement chantiers PRECOL	500 000 000
Programme de renforcement équipement collectivités locales	300 000 000
Projet de Gestion des Eaux Pluviales	700 000 000
Achèvement chantiers PRECOL	600 000 000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL	900 000 000
Appui à l'Acte 3 de la Décentralisation	900 000 000
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES (ARM)	100 000 000
Projet d'Edification d'Infrastructures de Stockage	100 000 000
AGENCE POUR L'ECONOMIE ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE	750 000 000
Projet d'appui à l'AEME	300 000 000
Programme de promotion à l'économie d'énergie	450 000 000
PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIES SOLAIRES DANS LE BASSIN ARRACHIDIER	420 000 000
AGENCE NATIONALE POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES	650 000 000
Programme d'appui à l'Agence nationale des Energies renouvelables	350 000 000
Programme de promotion des énergies renouvelables	300 000 000
AGENCE DE PROMOTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE NATIONAL	150 000 000
Maîtrise des Eaux de surface	150 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA CASE DES TOUT PETITS (ANCTP)	1 100 000 000
Construction et Equipement Cases des Tout Petits	800 000 000
Achat Manuels Cases des Tout Petits	300 000 000
AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'ACQUACULTURE	1 000 000 000
Programme de Développement de l'Acquaculture	1 000 000 000
AGENCE NATIONALE DES ECO-VILLAGES	410 000 000
Programme Eco-villages	410 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE	180 000 000
Centre africain de Recherche et d'Application (CARA)	65 000 000
Projet Parc Technologie	90 000 000
Projet laboratoire Biopole	25 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	800 000 000
Programme grande muraille verte	800 000 000
AGENCE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ANAT)	900 000 000
Programme d'Appui à l'aménagement du Territoire	900 000 000
AGENCE DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS (ACBEP)	550 000 000
Projet d'Appui à l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics	550 000 000
AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT	200 000 000
Programme d'Appui à l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'artisanat	200 000 000
AGENCE DE LA GESTION DU PATRIMOINE BATI DE L'ETAT	100 000 000
AGENCE DES AEROPORTS DU SENEGAL	1 000 000 000
Réhabilitation des aérodromes du Sénégal	1 000 000 000
AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES (ANAM)	5 757 000 000

INTITULES STRUCTURES	Crédits 2016
Projet de mise en place des Infrastructures portuaires	500 000 000
Projet de dragage de l'embouchure du fleuve sine saloum	1 400 000 000
Projet de Développement du Port de Ziguinchor	1 500 000 000
Acquisition patrouilleur	2 357 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA MAISON DE L'OUTIL	330 000 000
Projet d'appui à l'Agence nationale de la Maison de l'Outil	330 000 000
4- FONDS	62 813 168 000
Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA)	25 000 000 000
Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL)	20 000 000 000
Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE)	2 000 000 000
Fonds national de recherches agricoles et agroalimentaires (FNRAA)	450 000 000
Fonds d'entretien et de maintenance infrastructures dans le Delta	1 250 000 000
Fonds d'appui au développement du secteur rural (FADSR)	150 000 000
Fonds d'appui à la stabulation (Fonds Stab)	214 000 000
Fonds de développement des transport urbains (FDTIU)	400 000 000
Fonds national de crédit pour les femmes (FNCF)	435 000 000
Fonds national de l'entreprenariat féminin (FNEF)	814 168 000
Fonds de Sécurisation du crédit rural	1 500 000 000
Fonds National de développement agrosylvopastoral (FNDASP)	600 000 000
Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP)	2 000 000 000
Fonds du Plan Sénégal Emergent	1 500 000 000
Fonds Souverain d'investissements stratégiques (FONSIS)	3 000 000 000
Fonds d'appui à la mise à niveau des entreprises	1 000 000 000
Fonds de Promotion de l'Industrie cinématographique	1 000 000 000
Fonds d'Assainissement	1 500 000 000
5- OFFICES	16 255 000 000
Office National de l'assainissement	10 125 000 000
Projet d'assainissement des villes religieuses	300 000 000
Projet de Dépollution de la Baie de Hann	2 000 000 000
Opérations hivernales	1 000 000 000
Programme Décennal de lutte contre les inondation-Volet Gestion des Eaux Pluviales	1 500 000 000
Projet d'acquisition d'équipement d'assainissement	325 000 000
Projet de construction d'une station d'épuration pour le traitement des eaux usées à Touba	250 000 000
Programme études techniques et socioéconomiques dans le secteur de l'assainissement	500 000 000
Travaux d'extension des réseaux d'assainissement	700 000 000
Projet d'assainissement de la corniche ouest	250 000 000
Fonds d'assainissement	1 500 000 000
Projet d'assainissement des dix villes régionales	1 000 000 000
PEPAM-Réhabilitation de 30 km de réseaux d'assainissement	800 000 000

INTITULES STRUCTURES	Crédits 2016
INSTITUT NATIONAL DE PEDOLOGIE	3 530 000 000
PROGRAMME DE DOPAGE DE L'AGRICULTURE	3 000 000 000
PROGRAMME FERTILITE DES SOLS	500 000 000
AMELIORATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE (WAPP)	30 000 000
Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA).....	100 000 000
Projet suivi de la ressource	100 000 000
Institut Technologie Alimentaire	100 000 000
Plan stratégique pour la fortification des aliments en micronutriment au Sénégal.....	100 000 000
Office des pupilles de la Nation	300 000 000
Office des pupilles de la Nation	300 000 000
Office du Lac de Guiers (OLAG)	1 100 000 000
Projet de Restauration des fonctions écologiques et économiques du lac de Guiers.....	700 000 000
Amélioration de l'approvisionnement en eau potable des villages riverains du lac de Guiers	400 000 000
Office des Forages Ruraux (OFOR)	1 000 000 000
Appui à l'Office des Forages ruraux	1 000 000 000
TOTAL	322 624 168 000

ANNEXE 11

OPERATIONS BUDGETAIRES DES AGENCES ET ENTITES PUBLIQUES BENEFICIAINT D'UNE SUBVENTION DE PLUS DE CINQ (5) MILLIARDS

Structures	Libelles	Prévision 2014	Exécution 2014	Prévision 2015	Exécution au 31/08/2015
APIX	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat).....	1 847 301 000	2 847 301 000	3 447 301 000	2 585 475 750
	Transfert en Capital (Etat)	18 100 000 000	17 898 487 500	20 000 000 000	9 247 637 366
	Bailleurs de Fonds	10 730 078 802/	65 002 184 552	9 856 502 554	3 378 009 322
55 000 000 000				
	Autres recettes.....	414 769 415	315 339 168	291 801 115	183 773 865
	Total Recettes	86 092 149 217	86 063 312 220	33 625 604 669	15 394 896 303
	Fonctionnement	3 534 508 510	3 827 328 986	4 200 846 115	2 230 590 025
	Investissement	92 010 810 768	83 903 455 550	29 618 066 937	12 209 275 559
AATR	Total Dépenses	9 545 319 278	87 730 784 536	33 818 913 052	14 439 865 584
	Report à nouveau	70 922 300 101	133 000 792 048	65 603 955 622	83 551 835 147
	Transfert courant (Etat).....	69 353 709 600		80 406 832 729	
	Transfert en Capital (Etat)	40 170 300 000	23 580 074 039	154 972 000 000	11 748 675 593
	Bailleurs de Fonds	3 680 000 000	3 750 661 500	3 680 000 000	1 214 000 000
	Ressources propres.....	1 062 621 498	596 258 792	1 846 823 796	183 338 798
	Total Recettes	185 188 931 199	160 927 786 379	306 509 612 147	96 697 849 538
	Fonctionnement	4 742 621 498	3 659 956 033	4 636 823 796	2 671 883 624
	Investissement	180 446 309 701	99 321 595 938	301 872 788 351	22 767 874 734
ASER	Total Dépenses	185 188 931 199	102 981 551 971	306 509 612 147	25 439 758 358
	Report à nouveau			3 785 298 817	3 785 298 817
	Transfert courant (Etat).....				
	Transfert en Capital (Etat)	5 813 000 000	5 813 000 000	4 199 795 000	2 099 897 500
UCAD	Bailleurs de Fonds	7 020 347 744	3 687 007 126	22 144 134 841	13 525 294 693
	Autres recettes.....				
	Total Recettes	12 833 347 744	9 500 007 126	30 129 228 658	19 410 491 010
	Fonctionnement	2 414 017 060	2 009 217 182	2 386 542 347	844 925 272
	Investissement	10 419 330 684	4 171 121 405	27 742 686 311	12 684 757 036
UCAD	Total Dépenses	12 833 347 744	6 180 338 587	30 129 228 658	13 529 682 308
	Report à nouveau	448 700 000	176 286 859	1 421 760 791	
	Transfert courant (Etat)	29 799 846 008	28 403 608 679	20 727 666 342	15 163 931 250
	Transfert en Capital (Etat)				
	Autres recettes	8 980 605 519	6 266 014 092	10 682 797 199	5 266 606 837
	Total Recettes	39 229 151 527	34 845 909 630	32 832 224 332	20 430 538 087
	Fonctionnement	37 417 867 692	34 300 920 469	29 979 521 394	22 529 994 221
	Investissement	1 811 283 835	824 832 881	2 852 702 938	171 575 793
	Total Dépenses	39 229 151 527	35 125 753 350	32 832 224 332	22 701 570 014

COUD	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat)	13 283 035 092	13 073 000 000	25 073 000 000	12 536 500 000
	Transfert en Capital (Etat)				
	Ressources propres	2 179 400 000	1 363 198 725	2 179 400 000	1 089 700 000
	Total Recettes	15 462 435 092	14 436 198 725	27 252 400 000	13 626 200 000
	Fonctionnement	14 018 135 092	11 849 087 963	25 073 000 000	12 536 500 000
	Investissement	1 444 300 000	1 438 551 222	2 179 400 000	1 089 700 000
DGPSN	Total Dépenses	15 462 435 092	13 287 639 185	27 252 400 000	13 626 200 000
	Report à nouveau	1 982 000 000	1 982 000 000	196 000 000	196 000 000
	Transfert courant (Etat)	600 000 000	600 000 000	1 900 000 000	1 300 000 000
	Transfert en capital (Etat)	16 000 000 000	15 700 000 000	20 080 000 000	10 080 000 000
	Bailleurs de fonds	4 209 266 600	182 791 600	2 207 594 500	685 870 715
	Ressources propres	79 565 500	96 828 135	1 317 000 000	1 240 209 746
	TOTAL RESSOURCES	22 870 832 100	18 561 619 735	25 700 594 500	13 502 080 461
	Fonctionnement	5 697 645 100	2 143 543 951	4 302 400 000	2 111 821 696
	Investissement	17 173 187 000	13 687 561 714	21 398 194 500	2 794 074 561
TOTAL DEPENSES		22 870 832 100	15 831 105 665	25 700 594 500	4 905 896 257

ANNEXE 12

RISQUES BUDGETAIRES

(Cautions, garanties, autres risques contingents)

1. Endettement

SENELEC : risque significatif à cause des emprunts bancaires élevés, atténué toutefois par l'existence d'un protocole de rééchelonnement de la dette rétrocédée, signé avec l'Etat et rallongeant la période de remboursement de 15 ans avec une période de différé de 15 ans.

2. Sociétés nationales ou agences présentant une insuffisance de capitaux propres ou ressources d'exploitation

C'est le cas du CICES, du SOLEIL, de l'APS et de La POSTE qui nécessitent, pour leur relance, une recapitalisation avec un appui financier de l'Etat.

3. Tensions sur la rémunération des missions de service public

Elles concernent Dakar Dem Dikk, Le Petit Train de Banlieue, COSAMA, Le Soleil, la RTS, La Poste... Toutefois, dans certains cas, des travaux de mise à jour du modèle de calcul de la rémunération sont en cours.

4. Les contentieux sur des créances réclamées à l'Etat

Ces créances sont réclamées par le Port Autonome de Dakar, l'APIX, la SICAP, TRANSRAIL et KING FAHD.

5. La liquidation des agences et des entreprises publiques

La dissolution des agences et la privatisation de certaines entreprises entraînent des dépenses relatives à la prise en charge d'un passif important comme c'est le cas pour l'AJEB, le FNPJ, l'ANEJ, l'ANPT, l'APROSEN, Dakar Marine et la SIDEC.

6. Actions en justice

Montant cumulé des condamnations susceptibles d'être encourues en 2016, au titre des contentieux pendents devant les tribunaux internationaux et nationaux : 4 milliards FCFA.

7. Garanties accordées par l'Etat

L'Etat a analysé SENELEC dans le cadre du contrat d'achat d'énergie auprès de la société Tobene Power. Le risque sur le budget 2016 serait d'environ 2,4 milliards.

ANNEXE 13

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN
DE RESTRUCTURATION DES AGENCES
D'EXECUTION**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration des agences d'exécution, l'Etat du Sénégal a pris une série de mesures en vue d'asseoir une meilleure organisation des agences et structures assimilées et d'optimiser leur coût de fonctionnement.

Ainsi, en 2015, la Commission d'Evaluation des Agences d'Exécution a procédé à la dissolution et à la liquidation de quatre agences d'exécution du secteur de l'emploi (ANEJ, FNPJ, ANAMA et AJEB) et l'érection en lieu et place de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

Toujours au titre de la rationalisation, les coûts liés notamment aux droits de licenciement étant exorbitants pour le budget de l'Etat concernant l'Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie (AEME) et l'Agence de Promotion du Réseau Hydrographique National (APRHN), il est jugé prudent de procéder de manière progressive, à leur dissolution afin de garantir la soutenabilité budgétaire des frais qui seraient liés à leur liquidation.

Quant à l'ANPT, sa liquidation est en cours.

Par ailleurs, il est prévu la fusion de l'Agence Nationale des Eco-Villages (ANEV) et de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) et celle de l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) et de l'Agence nationale de la Maison de l'Outil (ANAMO) en 2016 ou 2017 avec l'option de l'absorption pour soulager le budget de l'Etat à travers la dévolution de tout le patrimoine (actif et passif) à l'une des structures. Un plan de restructuration interne à l'agence maintenue permettra de favoriser la suppression des postes qui seront doublés.

Aussi, dans le cadre de la contractualisation des politiques publiques avec les agences d'exécution en 2015, parmi les dix (10) CDP à signer, sept (07) concernent les agences d'exécution ci-après : Agence nationale de la Grand muraille verte (ANGMV), Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal (ANACIM), Agence sénégalaise pour la promotion des exportations (ASEPEX), Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime (HASSMAR), Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA), l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout petits (ANPECTP), Agence pour le Développement et l'Encadrement des PME (ADEPME).

Le processus est continu et concernera la signature de plusieurs nouveaux CDP en 2016. Toutefois, une étude d'impact préalable à la création des agences d'exécution s'impose avec la prise et la diffusion, auprès des membres du Gouvernement, de la circulaire n° 0043/PM du 20 janvier 2015 portant Etude d'opportunité et d'impact préalable à la création des agences d'exécution avec la fixation à titre indicatif du canevas y relatif.

Enfin relativement à l'encadrement de la rémunération au niveau des agences d'exécution, il est attendu :

- la finalisation du projet de décret abrogeant et remplaçant le décret n° 2012-1314 du 16 novembre 2012 portant classement et fixant la rémunération des directeurs généraux ou directeurs, présidents et membres des conseils de surveillance des agences et des structures administratives similaires et du projet d'arrêté relatif à leurs modalités de classement ;
- et la préparation en cours du projet d'arrêté du MEFP relatif aux minima et maxima de la rémunération du personnel des agences d'exécution.